

AUTORISATIONS D'USAGE A DES FINS THERAPEUTIQUES (AUT)

ARCHER DE NIVEAU INTERNATIONAL		ARCHER DE NIVEAU NATIONAL	ARCHER DE NIVEAU LOCAL, DEPARTEMENTAL, REGIONAL
Méthode ou produit interdit <i>30 jours avant la compétition</i> ↓ ↓		Méthode ou produit interdit <i>30 jours avant la compétition</i> ↓	Méthode ou produit interdit ↓ Préparation d'une AUT nationale <u>sans l'envoyer</u> En cas de contrôle antidopage ↓ Envoi de l'AUT à l'AFLD <u>rapidement après le contrôle</u> www.afld.fr Envoi d'un double à la FFTA
Demande d'AUT nationale www.afld.fr	Demande d'AUT internationale www.worldarchery.org/TUE	Demande d'AUT nationale www.afld.fr	

AFLD : Agence Française de Lutte contre le Dopage

www.afld.fr

AUT téléchargeable dans la rubrique « Etre sportif responsable », sous rubrique « Effectuer une demande d'AUT » et à envoyer dûment complétée avec AR et accompagnée d'un chèque de 30 € à : **AFLD** - Service médical, 8 rue Auber, 75009 PARIS.

Attention, c'est la date de réception par l'AFLD qui fait foi.

Pour de plus amples informations, consulter le site internet de l'AFLD.

Pensez à :

- Indiquer votre qualité de compétiteur lors de toute visite médicale,
- Consulter la liste des produits interdits avant toute consommation (www.afld.fr),
- Conserver l'ensemble des documents médicaux (demande d'AUT, prescriptions médicales,...).